

TotalEnergies et deux organisations représentatives signent un accord majoritaire sur les salaires pour 2023

Paris, le 14 octobre 2022 – TotalEnergies annonce la signature avec la CFE-CGC et la CFDT d'un **accord majoritaire** sur les salaires 2023 sur le périmètre du Socle Social Commun.

Au titre de cet accord, la Compagnie accordera une enveloppe d'augmentations salariales pour 2023 de 7% des salaires.

Dans le cadre de cette enveloppe, tous les ouvriers et techniciens bénéficieront d'une augmentation générale de 5% avec un plancher de 2000€ pour les plus bas salaires, et tous les cadres d'une garantie d'augmentation de 3,5 % et d'un plancher d'augmentation de 2000€.

Les augmentations générales et garanties seront versées dès le mois de décembre et seront rétroactives au 01/11/2022.

Enfin, concernant la Prime pour le Partage de la Valeur d'un mois de salaire accordée par la Compagnie, qui sera versée en décembre, l'accord prévoit un plancher de 3000€ et un plafond de 6000€.

Dans ces conditions, compte-tenu de la signature de cet accord majoritaire, TotalEnergies appelle à la fin de la grève sur l'ensemble de ses sites.

À propos de TotalEnergies

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Ses plus de 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie toujours plus abordable, plus propre, plus fiable et accessible au plus grand nombre. Présente dans plus de 130 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au cœur de ses projets et opérations pour contribuer au bien-être des populations.

Contacts TotalEnergies

Relations Médias : +33 (0)1 47 44 46 99 | presse@totalenergies.com | [@TotalEnergiesPR](https://www.instagram.com/TotalEnergiesPR)

Relations Investisseurs : +33 (0)1 47 44 46 46 | ir@totalenergies.com



[@TotalEnergies](https://twitter.com/TotalEnergies)



[TotalEnergies](https://www.linkedin.com/company/TotalEnergies)



[TotalEnergies](https://www.facebook.com/TotalEnergies)



[TotalEnergies](https://www.instagram.com/TotalEnergies)

Avertissement

Les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. Ce document peut contenir des déclarations prospectives. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TotalEnergies SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Les informations concernant les facteurs de risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats financiers ou les activités de TotalEnergies sont par ailleurs disponibles dans les versions les plus actualisées du Document d'Enregistrement Universel déposé par TotalEnergies SE auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission ("SEC").